

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00349

SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - SUBVENTIONS

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170724-D20170034910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - SUBVENTIONS

L'aide à la création d'entreprise est un enjeu important de notre politique de développement économique et de soutien à l'emploi. Le taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées est de plus de 75 %.

Le programme de soutien à l'entrepreneuriat de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- privilégier la qualité de l'accompagnement et améliorer les systèmes de détection et d'évaluation en stabilisant le nombre de projets accompagnés ;
- consolider les modèles économiques des projets de création d'entreprises via le développement de partenariats privés (banques, fondations, entreprises...) afin de diversifier les ressources ;
- coordonner les opérateurs pour permettre des parcours plus sécurisés (ex : couplage prêt + garantie, expertise généraliste + expertise métier...);
- mettre en place des dispositifs de parrainage afin de favoriser les échanges d'expérience entre chefs d'entreprises et créer une communauté d'entrepreneurs.

L'atteinte de ces objectifs passe par le développement de programmes d'actions avec les structures de financement de la création d'entreprises. Ces structures interviennent sur cinq segments cibles selon la complexité du projet :

- entreprises unipersonnelles ne nécessitant pas une aide importante au départ (objectif : se créer son propre emploi), accompagnées majoritairement par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ;
- entreprises au potentiel de création de quelques emplois et nécessitant une aide au démarrage de quelques dizaines de milliers d'euros, accompagnées majoritairement par Initiative Loire ;
- entreprises au potentiel de création d'une dizaine d'emplois voire plus et nécessitant une aide au démarrage de quelques dizaines de milliers à quelques centaines de milliers d'euros voire plus, accompagnées majoritairement par le Réseau Entreprendre Loire ;
- entreprises à dimension sociale et solidaire accompagnées majoritairement par Loire Active ;
- entrepreneurs indépendants (conseil, ingénierie, design...) nécessitant un portage salarial et administratif de leur activité, accompagnés majoritairement par la coopérative d'activités Talents croisés.

Des solutions administratives et financières variées et adaptées aux différentes typologies de projets sont ainsi apportées par les opérateurs :

- micro-crédit ;
- prêt d'honneur associé à des engagements d'établissements bancaires ;
- garantie ;
- portage administratif et financier.

Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, Saint-Etienne Métropole a mis en place un partenariat avec chacune des structures d'accompagnement à la création du territoire (ADIE, Initiative Loire, Réseau Entreprendre, Loire Active, Talents croisés) pour la mise en œuvre et la complémentarité de leurs programmes d'actions :

- **ADIE LOIRE**

Pour l'exercice 2017, l'ADIE LOIRE sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **26 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2017, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

- **INITIATIVE LOIRE**

Pour l'exercice 2017, INITIATIVE LOIRE sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **40 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2017, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser une subvention d'investissement de **35 000 €** à INITIATIVE LOIRE pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur.

- **LOIRE ACTIVE**

Pour l'exercice 2017, LOIRE ACTIVE sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **26 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2017, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser une subvention d'investissement de **31 000 €** à LOIRE ACTIVE pour la création d'un fonds de soutien aux startups en innovations sociales (en partenariat avec l'incubateur régional Ronalpia et le fonds d'investissements SOS).

- **RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE**

Pour l'exercice 2017, RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **40 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2017, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser une subvention d'investissement de **35 000 €** à RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE pour contribuer au développement de son fonds de soutien aux entreprises à potentiel de croissance (Boost).

- **TALENTS CROISES**

Pour l'exercice 2017, TALENTS CROISES sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **26 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2017, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

L'ensemble de cette politique de soutien à l'entrepreneuriat est construite en lien et en complémentarité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement suivantes :**
 - **26 000 € à l'ADIE Loire ;**
 - **40 000 € à Initiative Loire ;**
 - **26 000 € à Loire Active ;**
 - **40 000 € à Réseau Entreprendre Loire ;**
 - **26 000 € à Talents croisés.**
- **approuve le versement des subventions d'investissements suivantes :**
 - **35 000 € à Initiative Loire pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur ;**
 - **35 000 € à Réseau Entreprendre Loire pour contribuer à son fonds d'accompagnement des entreprises à potentiel de croissance ;**
 - **31 000 € à Loire Active pour contribuer à son fonds de soutien aux startups en innovations sociales (en partenariat avec l'incubateur régional Ronalpia et le fond d'investissements SOS) ;**
- **approuve les conventions de partenariats correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2017 sur les comptes :**
 - **INUM 65738-SUBFACT-FLI et INUM-6574-ENTREP pour le fonctionnement ;**
 - **INUM-20421-SUBVFLI pour l'investissement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a wavy line and a vertical stroke on the right.

Hervé REYNAUD